

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 décembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 117 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHIAN - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - André GLINKA-HECQUET - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marlène PREVOST - Martine GOELZER représentée par Véronique PRADEL - Régine GOURDIN représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Laurent LAVIE représenté par Grégory PANAGOUDIS - Christophe MASSE représenté par Eugène CASELLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Marine PUSTORINO représentée par Laure-Agnès CARADEC - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Claudette MOMPRIVE - Maxime TOMMASINI représenté par Daniel HERMANN - Cédric URIOS représenté par Roland MOUREN - Patrick VILORIA représenté par Guy MATTEONI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI - Jacques BESNAÏNOU - Laurent COMAS - Yann FARINA - Bruno GILLES - Roland POVINELLI.

Signé le 21 Décembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

PEDD 021-1645/15/CC

■ Plan Climat-Energie Territorial - Attribution d'une subvention à l'association Colineo pour une action de mise en oeuvre de mesures de sensibilisation et de gestion en faveur de la conservation des populations de chauves-souris
DEESV 15/14298/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le Plan Climat-Energie Territorial, approuvé par délibération DDIP 001-644/12/CC du 26 octobre 2012, se compose de nombreuses actions, dont celle de soutenir les propositions qui permettent d'une part de préserver la biodiversité terrestre (opération 23.1 du PCET) sur le territoire de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole, et d'autre part d'aider les associations dont les actions visent à sensibiliser la population (opération 28.6 du PCET) et de sensibiliser à la protection de la biodiversité terrestre (opération 28.1 du PCET).

Que ce soit au niveau international (convention de Bonn et convention de Berne), européen (1992 directive Habitat - Faune - Flore annexe IV) ou national, les chauves-souris sont protégées. En France, toutes les espèces de chauves-souris sont intégralement protégées par l'arrêté ministériel du 23 avril 2007, relatif à la protection des mammifères, selon l'article L.411-1 du Code de l'Environnement. Dix-neuf espèces sont classées dans la liste rouge de la faune menacée en France et treize espèces sont sur la liste rouge mondiale.

Il est interdit de les détruire, mutiler, capturer ou enlever, perturber intentionnellement, ou de les naturaliser. Il est également interdit de les transporter, les colporter, les utiliser, les détenir, les mettre en vente ou de les acheter, qu'elles soient mortes ou vivantes. Outre ces divers lois, décrets et conventions, les administrations régionales et locales ont bien sûr le droit d'édicter des mesures complémentaires en matière de conservation de la nature.

Dans ce but, et afin d'affirmer encore plus sa volonté d'entreprendre des actions en matière de protection de la biodiversité, Marseille Provence Métropole souhaite accompagner l'Association Colineo dans son projet de mise en oeuvre de mesures en faveur de la conservation des populations de chauves-souris.

Colineo est une association à but non lucratif (loi 1901) au service de la préservation, de l'éducation et de la sensibilisation à l'environnement depuis 40 ans.

Elle est agréée au titre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de l'Education Populaire, du Code de l'Environnement dans le cadre départemental. Elle intervient également dans le cadre de la politique urbaine de cohésion sociale.

La mise en place de gîtes à chauves-souris est un projet mené en partenariat avec la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, la ville de Septèmes-les-Vallons et la société Lafarge (Usine de la Malle), projet destiné à la conservation des populations de chauves-souris sur le site de Fabrégoules (parc très fréquenté par le public).

En effet, longtemps mal aimées et persécutées, les chauves-souris sont pourtant de redoutables chasseurs d'insectes et donc de très bons auxiliaires de l'agriculture.

On en compte aujourd'hui 900 espèces dans le monde dont 33 sont recensées en France.

Parmi celles-ci, 31 sont présentes en région Provence-Alpes-Côte d'Azur mais, en voie de régression, voire menacées d'extinction pour certaines d'entre elles, du fait de la dégradation de leurs habitats (élimination des haies, bosquets et broussailles et régression des zones humides, terrains de chasse privilégiés ; destruction des gîtes par la modernisation des bâtiments, fermeture des greniers, clochers et caves, abattage des vieux arbres, réfection des ponts...). Il est donc utile d'offrir aux chauves-souris des gîtes de remplacement.

De plus, malgré leur mauvaise réputation et les nombreuses images négatives qu'elles véhiculent, les chauves - souris s'avèrent très utiles en raison de leur alimentation de base : les insectes. Ces espèces constituent de formidables prédateurs d'insectes, et les mesures proposées participeront activement à la lutte, de manière biologique, contre les insectes nuisibles (ex : moustiques tigre) en fort développement ces dernières années.

L'Association Colineo propose donc de développer des mesures de gestion (poses et suivis de gîtes, réunions d'information) en faveur de leur conservation, notamment à proximité d'un site propice à leur développement : la Fabrégoules.

Le déploiement de ces gîtes servira soit de site de reproduction pour certaines espèces, soit de gîte pour les mâles isolés ou encore de lieu de transit et d'accouplement. La durée d'occupation des gîtes peut aller de quelques jours (en période transitoire) à plusieurs mois pour l'hibernation (novembre à mars) ou pour la reproduction (de mai à août).

Il est également prévu la réalisation d'une soirée d'information sur les chauves-souris au Domaine de la Fabrégoules et d'un livret sur cette espèce et son utilité en matière de lutte biologique contre les moustiques.

Pour cette action de sensibilisation, il est proposé de verser à l'association Colineo une subvention d'un montant de 1 000 euros (soit 12% de l'action) pour un montant total du projet de 8 389,50 euros.

Les financeurs sont pour la mise en œuvre de ce projet :

- la commune de Septèmes-les-Vallons :	520,00 euros	(6%)
- la société LAFARGE :	5 690,00 euros	(68%)
- Autofinancement Colinéo :	1 179,50 euros	(14%)
- MPM :	1 000,00 euros	(12%)
Soit un total de :	8 389,50 euros	(100%)

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur, Considérant

- Qu'il convient de mettre en place et soutenir les projets qui concourent aux objectifs opérationnels et réglementaires du Plan Climat-Energie Territorial de Marseille Provence Métropole.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention à l'association Colineo d'un montant de 1 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Principal 2015 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole : Section de Fonctionnement - Sous-Politique G610 — Nature 6574– Fonction 833.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Développement durable
Plan climat – Maîtrise de l'énergie

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Propreté Environnement Développement
durable

Eric LE DISSÈS

Albert LAPEYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER